DK
4291
K37
1911
GTU
Storage

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709

217

LA LÉGATION DE DOMENICO ALAMANNI EN SUÈDE L'AN 1582.

PAR

K. I. KARTTUNEN.

HELSINKI 1911,
SUOMALAISEN TIEDEAKATEMIAN TOIMITUKSIA.

DK
4291
K37
1911

AS 262
.S8
Ser. B
v. 27

OC 16 '69
PACIFIC LUTHERAN
THEOLOGICAL SEMINARY
LIBRARY

HELSINKI 1911,
SUOMALAISEN KIRJALLISUUDEN SEURAN KIRJAPAINON OSAKEYHTIÖ.

18232

Jean III et Stefan Batory en 1582.

L'historien suédois Helge Almquist a publié en 1909 dans le numéro 2 du „Svensk Historisk Tidskrift“ une étude sur l'ambassade du légat polonais, Domenico Alamanni, à la cour de Jean III en 1582[1]. Almquist remarque à juste titre que jusqu'à nos jours on a totalement ignoré les détails et la vraie signification de cette légation. Les matériaux les plus importants de son étude, il les a puisés dans la collection publiée par l'historien polonais I. Polkowski[2], de documents se rapportant au règne de Batory. En outre il a exploré en vue de son étude, les archives de Dantzig, les archives d'État de Suède, ainsi que la bibliothèque de l'université d'Upsala. Mais il existe encore un document, le plus important de tous ceux qui jusqu'à présent aient été trouvés concernant la légation d'Alamanni, document que ni Almquist, ni même les deux spécialistes en matière d'études Batoriennes, Polkowski et Wierzbowski, ne connaissent. Ce document qui fait justement l' objet de la présente étude, est très vraisemblablement la relation *originale* d'Alamanni concernant son voyage en Suède. Mon compatriote M. le docteur Henry Biaudet le découvrit aux archives d'État de

[1] Svensk Historisk Tidskrift utgifven af svenska historiska föreningen. 29 årgången 1909. Häftet 2. *„Johan III och Stefan Batori år 1582. Domenico Alamannis beskickning till Sverige“ af* Helge Almquist (pp. 69–123).

[2] Polkowski, I.: *Spravu wojenne Króla Stefana Batorego. Dyaryjusze, relacyje listy i akta z lat 1576—1586 (Acta historica res gestas Poloniae illustrantia XI. Krakau 1887).*

Nürnberg, il y a trois ans, mais, absorbé par d'autres questions importantes, il se borna à en prendre note et à le résumer pour le compte de l'expédition historique finlandaise à Rome. Quand, plus tard, je me mis à étudier en détail les relations politiques entre Stefan Batory et Jean III, M. Biaudet me seconda de ses conseils, me communiqua ses riches notes, et m' apprit l'existence du dit document. Comme les notes très complètes prises à Nürnberg par M. Biaudet laissaient entrevoir toute l'importance de cette pièce, j'écrivis aussitôt au directeur des archives d'État de Nürnberg pour lui demander s'il était possible de faire copier cette pièce sur place. Sur sa réponse, que ce texte latin-polonais ne pouvait que très difficilement être copié à Nürnberg, je le fis envoyer aux archives de Posen et j'obtins enfin ainsi une copie de la relation d'Alamanni, copie dont la conformité avec l'original est attestée par le directeur des archives de Posen.

En étudiant ce document et en le comparant à la relation publiée par Polkowski, je me rendis compte dès l'abord du fait que le document de Nürnberg, dont le titre est „*Legatio Domini Alemani Magistri culinae sacrae Regiae Maiestatis, quam habuit apud Regem Sueciae*“ [1], était en effet beaucoup plus complet que la relation publiée par Polkowski. Pour ce qui concerne la langue, la „*Relacya legacyi pana Kuchmistrza Posta Króla Polskiego do Szwedzkiego Króla*“ de Polkowski, est toute en polonais et date visiblement d'une époque relativement récente, par contre, le polonais du document de Nürnberg est d'une époque antérieure. De plus les mots latins entremêlés au texte polonais du document de Nürnberg, ainsi que l'orthographie souvent incorrecte de cette dernière langue, prouvent que l'auteur était un étranger. En effet, Alamanni était originaire d'Italie, issu d'une famille florentine et n'avait appris le polonais qu'à un âge déjà mûr. L'élégance des passages en latin, le style des lettres, enfin la description minutieuse des événements, nous confirment dans notre opinion, que la relation

[1] Le manuscrit est pourvu du sous-titre suivant: *Irrung zwischen Poln und Schweden, wegen der stadt Narva und anderer häuser in Liffland Anno 1582.* On distingue au dessous les mots: *Entkommen von Cracau 23. 10. 83.*

de Nürnberg a été faite par Alamanni lui-même, ou du moins qu'elle est une copie exacte de l'original écrit par l'auteur.

Parfois le texte vieux polonais des documents m'a été très difficile à comprendre, mais grâce à la complaisance et à l'aide du comte Ludovic Kossakowski, alors en séjour à Rome, je suis venu à bout même des passages les plus difficiles.

Almquist a déja fait observer, que les oeuvres de Polkowski et celles de Wierzbowski [1] offrent d'importants matériaux pour une étude des relations entre Jean III et Batory; il dit entre autres: „Detta nya material är hittils icke användt af svenska forskare." En vérité ces „nouveaux" matériaux ont mis plus de 20 ans pour parvenir de Pologne aux historiens suédois. Mais quoiqu' Almquist les ait savamment traités et même considérablement complétés, il n'a pas trouvé tout ce qu'il cherchait, et sa publication présente des lacunes. Heureusement celles-ci sont comblées par le document de Nürnberg. Aussi mon intention est-elle d'exposer le principal de la légation d'Alamanni, ainsi que de signaler les points où la relation de Nürnberg complète les documents de Polkowski, comme aussi ceux où le contraire arrive.

De plus, en parcourant aux archives du Vatican la correspondance de l'évêque de Massa, alors nonce en Pologne, j'ai eu le bonheur d'y trouver des renseignements intéressants sur Alamanni. [2] J'y ai trouvé aussi une lettre, où il est fait une description relativement exacte de toutes les péripéties de la mission d'Alamanni et celà d'après son propre récit au nonce.

Pour le moment nous nous bornerons ici à établir un parallèle entre la mission d'Alamanni telle que nous la décrit le document

[1] Wierzkowski *(Theodore). Krzyztof Warszewicki (1543—1603) i jego dziel, monografia historycznoliteracka. Warsawa 1886.*

[2] Domenico Alamanni était issu d'une famille noble de Florence: les documents le qualifient de „nobilis florentinus". Déjà en 1561, lors du mariage de Catherine Jagellon avec le duc Jean de Finlande, plus tard Jean III de Suède, Alamanni prit part à la légation du comte de Tęczyn en Suède. En 1566, il avait obtenu le droit de cité en Pologne et en même temps la dignite de „Stolnik litewski". En 1582, lorsque la légation de Suède lui fut confiée, Alamanni est appelé „kuchmistr (grand échanson)".

de Nürnberg, et cette même mission telle que nous la donne le texte de Polkowski, en tenant compte de l'article d'Almquist et des sources trouvées au Vatican.

Les deux actes commencent par le récit du voyage d'Alamanni de Varsovie à Stockholm, mais celà sous des formes très différentes. Le récit de Polkowski est plus circonstancié: Alamanni y décrit les difficultés de la route: les tourmentes de neige et les obstacles causés par les glaces. La date du départ de l'ambassadeur de Riga — le 19 mars — et celle du départ de Reval — le 25 mars — manquent chez Polkowski, mais se retrouvent dans le document de Nürnberg. Dans la version de Polkowski, il est dit qu'Alamanni après avoir atteint la dernière étape avant Stockholm dépêcha un courrier pour avertir le maréchal de la cour de son arrivée et pour lui demander un logement et un guide. Almquist, omet ici que ce guide ne fut point envoyé [1] et que le légat ne put atteindre la ville que grâce aux guides que Pontus de la Gardie lui avait donnés à Reval. C'était là pour Alamanni le premier avertissement du fait qu'il n'était pas un hôte bienvenu. Alamanni arriva à Stockholm le 13 avril 1582. On le mena à l'auberge, où il apprit par l'hôtelier qu' il lui était interdit de quitter sa demeure. Le roi ayant appris l'arrivée du légat avait ordonné d'user de la plus grande prudence envers lui. Nous verrons en effet dans la suite, que Jean III avait peur qu' Alamanni ne fut porteur d'une déclaration de guerre. Pour ce qui concernait ses pratiques religieuses, un jésuite polonais, qui habitait la même maison, en aurait soin; quant aux Suédois, ils ne devaient pas en général avoir de rapports avec lui. [2] On lui fit encore savoir que sa Majesté ne pourrait point le recevoir en audience avant les fêtes de Pâques.

Les deux relations racontent presque de la même manière les événements qui eurent lieu avant cette première audience. Cependant ici encore le document publié par Polkowski donne une image plus claire des relations réciproques entre Alamanni, la reine Catherine et le chapelain de Jean III, le jésuite Stanislas Warszewicki

[1] POLKOWSKI, I. *(ouvr. cit.)* p. 363; *cfr.* ALMQUIST p. 86.

[2] Ces particularités ne se trouvent pas dans le document de Nürnberg.

Ceux-ci firent tout leur possible pour adoucir le roi, qui s'obstinait à ne pas vouloir recevoir l'ambassadeur et ils y réussirent en tant que Jean se décida à envoyer enfin, le 17 avril, à Alamanni son secrétaire Petrus Rasmusson Brunus. Il fit dire au légat d'exposer son affaire au secrétaire, s'il avait quelque chose d'important à faire savoir. Indigné Alamanni répondit, que ses commissions étaient pour le roi et non pour un secrétaire. Deux jours après enfin, le même Petrus Brunus revint annoncer, que le roi désirait être libre pendant trois ou quatre jours de tout souci de gouvernement, mais qu'aussitôt après il recevrait l'ambassadeur. Il attendait, paraît-il, l'arrivée à Stockholm de plusieurs seigneurs parmi lesquels serait Pontus de la Gardie et sans l'avis desquels il ne voulait pas entamer de négociations avec Alamanni.

Le 22 avril, à 2 heures de l'aprés-midi Krister Classon Horn vint prendre Alamanni pour le conduire à l'audience royale. Un cheval richement harnaché attendait l'ambassadeur pour le porter à la cour, où il fut reçu par le maréchal du royaume, Gustave Banér. Après l'avoir fait passer par une file de salles magnifiques, Banér introduisit l'ambassadeur dans l'appartement privé du roi, où l'attendait Jean III en compagnie de trois seigneurs. Quand Alamanni remit sa lettre de créance au roi, celui-ci se découvrit, mais la tendit aussitôt à Banèr sans la lire. Le légat alors demanda la permission d'exposer tout de suite l'objet de sa mission et l'ayant recue il commenca son discours en latin. [1]

Le commencement de ce discours ne se retrouve pas dans le document publié par Polkowski. Alamanni y expose comment Batory avait déclaré la guerre à la Russie pour s'emparer de la Livonie. D'abord Jean III avait lui même engagé Batory à faire cause commune avec lui dans cette affaire; mais, quoique on eût déja des deux côté fixé les conditions d'une ligue, ce projet n'avait abouti à rien. [2] Selon Alamanni la cause de cet insuccés des négociations

[1] Jusqu'à ce discours le document publié par Polkowski donne des renseignements un peu plus detaillés sur l'arrivée d'Alamanni à la cour et sa réception, que ne le fait le document de Nürnberg.

[2] Alamanni fait ici allusion à la mission en Suéde du senateur polonais Jan Herburt en 1576.

avait été le peu de bonne volonté que Jean avait mis à arranger les choses. Aussi comme Batory n'avait pas jugé devoir remettre plus longtemps cette guerre, tôt ou tard inévitable, il avait annoncé à Jean III par Goslicki (1579), son intention de s'emparer de la Livonie sans le concours des Suédois. Ainsi Batory avait fait connaître son opinion sur la guerre de Livonie, et il espérait avoir rendu clair à Jean III par cette déclaration, qu'il lui était inutile d'envoyer des armées en Livonie. Déjà lorsqu'il fut élu roi, Batory avait promis d'arracher au pouvoir moscovité cette province précieuse et de l'attacher à la couronne polonaise. Il réaliserait ainsi les projets de Sigismond-Auguste, et en même temps cette conquête lui fournirait un puissant appui pour son throne.

A cet endroit les deux documents s'accordent parfaitement et racontent tous deux que le roi interrompit Alamanni par ces mots: „Hoc est falsum." A quoi celui-ci répondit: „Je me souviens très bien de ce que mon royal maître m'a ordonné de dire." [1] Alors Jean III reprit: „Nunquam protestationem fecit." L'incident vidé le légat parla de l'heureuse issue qu'avait eu la guerre de Batory et des propositions de paix de Moscou, auxquelles Batory avait acquiescé après avoir posé comme condition, que la Russie lui cédât toute la Livonie [2] et — à la demande de la reine Anna — que la Suède fût comprise dans la paix.

Pendat la guerre Jean avait voulu savoir quels étaient les plans de Batory, et celui-ci lui avait fait savoir, qu' il comptait assiéger Pskow et qu' il invitait Jean III à porter son attaque contre quelque autre point, car les Polonais avaient les meilleurs droit à la Livonie. [3] En dépit de celà Jean III n'avait pas

[1] Cfr. POLKOWSKI p. 365; ALMQUIST p. 88. Dans le doc. Polkowski, la suite du discours est exposé en „oratio obliqua" tandis que le doc. de Nürnberg la donne en „oratio recta", ce qui porte à croire que c'est là le discours d'Alamanni „in extenso".

[2] Pendant le XVI siècle on comprenait dans la Livonie aussi l'Esthonie.

[3] Ces particularités font défaut dans le doc. Polkowski. Jean III avait répondu à Batory, qu'il ne comptait point laisser la Pologne décider où la

hésité à faire attaquer plusieurs forteresses livoniennes, entre autres Narva, c' est-à-dire justement la ville pour la conquête de laquelle Batory avait ouvert les hostilités contre Moscou.

Par les conventions de Vilna les envoyés de Moscou avaient cédé toute la Livonie, sauf Narva et trois petits forts, à la Pologne. Selon le document de Nürnberg ces forts auraient été: Lais, Naislokio (= Neuschloss) et Neuhausen.[1]

L'accès de rage qui s'empara de Jean III à ces paroles est dépeint de la même manière par les deux documents. Grinçant des dents le roi déclara, que Moscou n'avait aucun droit à „céder" quoi

Suède avait à envoyer ses troupes. Il écrivit la même chose à Pontus de la Gardie, le 10 janvier 1581: „Gud skall gifva delar af nyss nämnda områden eller dem i sin helhet åt hvem han vill efter sin gudomliga råd och barmhertighet. Emellertid tillkommer det oss att icke vårdslösa våra värf vid lägligt tillfälle. Ty allt skall tillhöra eröfraren, såsom jag förra året lät svara den polske legaten."

Hildebrand, K.: *Antonio Possevinos fredsmedling mellan Ryssland och Polen. p. 27.* [Historiska studier, Stockholm 1897].

Le désir de Jean III de posséder la Livonie perce clairement ici.

[1] Almquist. *p. 88* mentionne la même chose, sauf que le troisième fort était selon lui Neümühlen et non Lais. Mais selon Kojalovitsch, (Кояловичъ), nous avons là deux forts differents, il ne peut donc pas être question ici de plusieurs dénominations du même fort.

Кояловичъ, М.: *Дневникъ послѣдняго похода Стефана Баторія на Россію, (осада Пскова)* p. 217.

Le 24 mai 1581 Batory reçut les envoyés du tsar Ivan à Vilna. Ceux-ci cédèrent au roi toute la Livonie, sauf Neuhausen (Nougorod), Neuschloss (Serenska), Neumühlen (Adesch) et Narva; Batory de son côté s'engageait à restituer au tsar Velikoluki, Velis, Zavolocz, Polotsk, Oserist (Озерищъ) et Uswiat. Mais comme ni Batory ni le tsar ne voulait renoncer à Narva, et que le roi de Pologne réclamait encore 400 mille ducats comme indemnité pour ses frais de guerre, et que la Suède et le Danemark fussent compris dans la paix entre la Pologne et la Russie, ces tentatives de conciliation échouèrent et la guerre continua.

Новодворскій, В.: Борьба за ливонію между Москвою и Рѣчью посполитою (1570—1582) p. 210.

Cfr. K. I. Karttunen: *Legatio Domini Alemani* p. 7.

que ce soit en Livonie. Il savait bien, lui, Jean III, ce que les chevaliers Porte-Glaives avaient eu le droit de céder, et ce qu'ils n'avaient pas le droit de donner. Quant aux forts, dont la Suède s'était emparés, ils s'étaient ou bien livrés volontairement aux Suèdois, ou bien aussi ils avaient été pris de par le droit de la guerre „qui prior est tempore, potior est jure" — voilà quel était selon Jean III le seul principe auquel on eut à se tenir.

Du reste la Pologne n'avait jamais possédé Narva en propre. Cette ville avait été conquise sur un ennemi commun et certes Batory n'aurait pas, lui, cédé Dorpat par exemple s'il avait réussi à s'en emparer, „Non modo Polonis, sed quod magis nec ipso Romano imperio quidquam in Livonia concedam", telle fut la conclusion de Jean III.[1] Le légat aurait beaucoup mieux fait de rester auprès de son royal maître à soigner ses propres affaires. Du reste le roi de Pologne aurait dû envoyer en Suède un sénateur, car „les mets que lui offrait Alamanni ne lui convenaient pas du tout", — ajouta le roi, faisant allusion au titre de grand-échanson d'Alamanni.

Alamanni pria le roi de se calmer, afin qu'il pût exposer le but de sa mission jusqu'au bout. Mais Jean III n'était plus d'humeur à entendre raison: „Dis ce que tu veux, je ne m'en soucie pas" répondit il à l'ambassadeur, et, frappant du pied, il déclara qu'il ne céderait pas le plus petit morceau de la Livonie, pas même la place nécessaire pour y poser le pied. La Pologne n'avait jamais témoigné que de la malveillance pour la Suède. On l'avait déjà remarqué à l'époque des négociations de Stettin et plus tard à chaque ambassade polonaise expédiée en Suède. Ainsi le procédé d'Alamanni de ne donner au roi que le titre de „Serenitas Vestra" en lui parlant le blessait profondément. „Habeo tantam Maiestatem, sicut et Rex tuus nimia patientia vertitur in furorem". Alamanni s'excusa et expliqua qu'il le faisait pas parce que Jean III n'avait pas été oint par un évêque catholique.[2] Puis Alamanni reprit le fil de son

[1] Cfr. POLKOWSKI p. 365; ALMQUIST p. 89. Seulement le doc. de Nürnberg rend les paroles *latines* du roi.

[2] Cette discussion sur la question du titre est rapportée pareillement

discours; il parla du pénible siège de Pskow et de la prise de Narva, que les Suédois avaient occupé alors qu' on croyait en Pologne qu'ils se porteraient directement sur Moscou. Les victoires de Pontus de la Gardie n'avaient pas été difficiles [1] puisque les forces principales des Moscovites étaient rassemblées à Pskow. En outre les Polonais, comme aussi Possevino, avaient fait tout leur possible pour que les intérêts de la Suède fussent représentés aux négociations de paix de Jam Zapolski. On avait averti Jean III à temps de ces négociations; mais alors même qu'elles étaient déjà en cours la Suède avait assiégé en Livonie des forts que Moscou était en train de céder à la Pologne. [2] Ce dont Batory était sur-

dans les deux documents, sauf que les répliques latines manquent naturellement chez Polkowski. La partie du discours d'Alamanni qui suivit cette discussion et qui remplit plus de deux pages fait complètement défaut chez Polkowski.

Cfr. Polkowski p. 366; Almquist p 90.

Almquist fait expressément observer à cet endroit, qu' il lui manque des renseignements sur quelques-uns des propos du légat. Cette discussion sur le titre qui revenait au roi Jean donna lieu à une discussion entre le nonce du pape et le chancelier Zamojski. Voici en quels termes l'évêque de Massa écrit à ce propos au cardinal de Como le 15 août 1582 — — — — perche non mi dai della Maesta? La Serenità si da ai Principi et non ai Re et io ho tanta Maesta, quanto il Re tuo. Alche rispose l'Ambasciadore (Alamanni) non dargli della Maesta, perche non era consecrato da un Vescovo Cattolico, la qual risposta, mostro il signor Canceliere (quando me la referi) non essergli dispiaciuta, se ben disse, che si sarebbe anco potuto rispondere, che non era uso di questa Corona (Polonia) dar titolo di Maesta ad alcun Re, se non all' Imperatore, Francia et Spagna et che a gl'altri Re tutti dava della Serenità — — — —

Arch. SS. Nunziatura di Polonia v. 19 f. 252—260.

Cfr. K. I. Karttunen: *Legatio Domini Alemani* p. 57.

[1] Il est vrai que de la Gardie n'avait pas devant lui la force principale des Moscovites, mais il semble pourtant que les Polonais ont méconnu la valeur de l'armée suédoise. De la Gardie disposait à cette époque de 30 mille hommes en Livonie et les *troupes régulières* de Batory ne surpassaient pas beaucoup ce nombre. Si les historiens polonais n'ont pas assez apprécié le général suédois, il faut avouer aussi que leurs collégues suédois ont sensiblement exagéré ses mérites.

[2] Alamanni fait allusion (surtout) aux sièges de Pernau et de Oberpahlen.

tout mécontent était la prise de Narva ainsi que l'envahissement de Reval, qui avait eu lieu sans déclaration de guerre préalable, et sans cause légitime. [1]

Sans chercher même à cacher sa colère Jean III répondit qu'il avait ordonné à Pontus de la Gardie de s'emparer de Narva et de Bialykamen (Weissenstein) et qu'il était dans son plein droit en agissant ainsi. Il ne croyait pas le moins du monde qu'on ait fait valoir les droits de la Suède lors des négociations à Jam Zapolski. Selon lui, l'ardent désir qu'avait eu le tsar de conclure la paix, dépendait en premier lieu de la peur que lui inspirait la Suède. Et pourtant on le traitait, lui Jean III, en ennemi! Témoin, les expéditions de brigandage contre Narva. Les prisonniers qu'on y avait faits avaient déclaré avoir agi sur l'ordre de Batory.

Les historiens suédois sont d'avis, que Jean III ne fut pas averti à temps des négociations de paix. Le fait est pourtant, que Jean III reçut au moins quelques-unes des lettres de Possevino où ce jésuite lui annonce, qu'on était en train de conclure la paix. Le jésuite Nicovius était déjà parti à la fin du mois de Juin 1581 pour la Suède avec les lettres de Possevino et du pape. Dans ces lettres il est dit expressément que Possevino avait été chargé par le pape de conclure la paix entre la Pologne et Moscou, et le fait que celles de Possevino sont écrites en Pologne prouve qu'il venait de commencer sa mission. (Batory avait probablement aussi écrit par la même occasion.) On connaît assez le voyage de Nicovius pour savoir, qu'il atteignit heureusement la Suède, comme aussi, qu'il en revint de même. *Arch. SS. Nunz. Germ. 93 f. 361.*

Tout porte à croire que Jean ne désirait pas trop la paix. Pontus de la Gardie avait fait de brillantes opérations militaires en Livonie. Pour cela Jean III croyait, qu' il y aurait peut-être beaucoup à gagner. En effet, le roi écrivit à Pontus le 12 décembre 1581 une lettre dans laquelle il approuve le plan d'attaquer Pernau et de „slätt intet akta hvad heller konungen i Poland och hans undersåter äro vrede eller glade", (c. a. d. sans se soucier du roi de Pologne et des Polonais).

Cfr. HILDEBRAND, K.: *Antonio Possevinos fredsmedling.*

[1] Voici les propres paroles d'Alamanni: „Sed et Revaliam tempore D. Sigismundi Augusti antecessoris nostri ab Henrico XIIII fratre Serenitatis Vestrae nulla provocato iniuria, nec ullo indicto bello, ac quod ipsa etiam quibusdam litteris suis Serenitas Vestra testatur nullo legittimo iure ad eam ipsi concernente abreptam et abstractam."

Cfr. K. I. KARTTUNEN: *Legatio Domini Alemani* p. 11.

Celui-ci, par contre, s'était excusé disant que ces bandits appartenaient à des bandes de pilleurs qu'on n'avait pas réussi à tenir en bride. Le roi blâma encore sévèrement la fausseté des Polonais. Par l'intermédiaire de Herburt on avait proposé à la Suède une campagne commune contre Moscou, puis au lieu d'attaquer le tsar, Batory s'était tourné contre Dantzig. Il aurait très bien pu choisir quelque autre occasion pour punir les révoltés.[1] Après la victoire commune de Wenden, les Polonais avaient trompé les Suédois lors du partage du butin. Ils avaient essayé de trahison et de menaces pour amener Pontus de la Gardie à leur livrer Narva.[2] La mauvaise foi des Polonais pourrait encore amener des complications plus graves dans l'avenir, et Jean III, qui caressait toujours l'espérance d'obtenir pour ses héritiers la couronne de la Livonie, continue: Vos loquimini de minoribus, ego loquar de maioribus, nam filii mei sunt haeredes Lithuaniae, et quis scit quid inter nos fiet. Sigismundus Augustus usus est eo Titulo Dominus et haeres, et non habet Lithuania liberam electionem — — —.[3] Jean III termina en demandant à Alamanni s' il apportait une déclaration de guerre ou non.

Alamanni, qui ne voulait pas exciter encore davantage le roi en s'offensant de cette question à brûle-pourpoint, lui répondit

[1] Emporté par la colère le roi lance ici contre Batory une accusation parfaitement ridicule. La révolte de Dantzig était bien assez dangereuse pour qu ì il fut impossible de l'apaiser sans avoir recours aux armes. L'indignation de la Suède provenait peut-être du fait que le Danemark avait ouvertement, la Suède secrètement soutenu les révoltés.

[2] Jean III fait, naturellement, allusion à la députation de Konarski et de Weijer. La relation de celle-ci se trouve dans un autre de mes articles.

[3] Il résulte de ce discours que Jean III refusait de reconnaitre la décision du congrès de Lublin en 1569, par laquelle les Jagellons renonçaient au droit de succession à la couronne de la Lithuanie. Plus tard (p. ex. en 1585) Jean III montrera qu' il a encore les mêmes opinions, par conséquent ses paroles à Alamanni, ne sont nullement prononcées dans l'emportement d'une vive discussion.

Cfr. Almquist p. 91; Polkowski p. 366. Ces mots latins se trouvent dans le document de Nürnberg.

Cfr. K. I. Karttunen: *Legatio Domini Alemani* p. 12; 60.

avec le calme qui sied à un homme d' Etat, que son maître voulait en toute amitié faire connaître au roi de Suède les griefs qu'il avait contre lui et proposer une entente. Si de son côté le roi Jean posait des conditions raisonnables, on s'entendrait sans difficulté. Ici le légat saisit l'occasion de toucher à une question très délicate. Il rappela à Jean III les lettres que celui-ci avait écrites du temps où il était encore duc de Finlande et dans lesquelles il avait conseillé à son frère Erik de se garder de prendre Reval, „car — y était-il dit en toutes lettres — la Suède n'y avait aucun droit". Jean prétendit avoir écrit ces lettres „amore affinitatis ductus". Maintenant les temps étaient changés, Reval s' était volantairement rendu aux Suédois, malgré toutes les intrigues des Polonais. Ensuite le roi désira savoir ce que Batory pouvait offrir en échange de Narva, mais il fit au même instant remarquer que les „Articuli electionis" en Pologne ne reconnaissaient pas au roi seul le droit de décider dans de telles questions. Or Alamanni n'était en aucune façon délégué de la Diète de Pologne. Puis Jean III fit encore observer qu'on lui avait une fois offert une grande somme pour Reval; on agirait probablement maintenant de même à l'égard de Narva. Alamanni repoussa cette insinuation du roi avec la remarque que Stefan Batory n'avait pas l'habitude d'agir en marchand, mais en diplomate. Le roi cependant continua et promit de réfléchir à la reddition de Narva pourvu qu' on lui donnât en gage 10 voïévodies et 20 castellans, à quoi Alamanni répondit, que toutes les possessions de la Suède en Livonie ne valaient pas ensemble ce prix-là.[1] Si toutefois Jean III ne voulait pas souscrire aux conditions que lui avait déjà

[1] POLKOWSKI p. 368. Almquist ne juge pas nécessaire de mentionner ces conditions ridicules de Jean III. Pour ce qui est de la condition, de laisser pour gage des seigneurs polonais, il y a entre le doc. de Nürnberg et la version de Polkowski une différence à noter.

Selon le doc. publié par Polkowski le roi demandait 10 voïévo*dies* et 20 castella*nies*, tandis que le doc. de Nürnberg dit clairement, 10 voïévo*des* et 20 castell*ans* c. a. d. qu'il ne s'agit ici que de personnes. Dans une lettre du 15. VIII. 1582 le nonce de Pologne raconte la chose conformément à la version du document de Nürnberg. Alamanni avait déjà proposé que la Suède cédât Narva à la Pologne pour dix années.

faites Batory à Sandomir sur l'exhortation des sénateurs,[1] la Pologne était prête à remettre à un tribunal d'arbitrage le soin de se prononcer sur les points litigieux. Mais Jean III ne trouva pas bonne l'idée d'un tribunal d'arbitrage, car il se méfiait de la partialité des Polonais. Il connaissait, disait-il, la disposition des esprits en Pologne. Auparavant il y avait eu des partisans qui avaient même voulu l'élire roi, mais ceux-ci n'avaient pas su empêcher l'élection de l'empereur Maximilien.[2]

A aucun prix il ne renoncerait à Narva. Cette ville était une place de commerce international et c'était le devoir de la Suède de prendre en considération l'opinion des États voisins. Du reste

---

[1] Quelles furent ces conditions? Était-il déjà question d'un tribunal d'arbitrage? Nous n'avons pas réussi à le savoir. Du document de Nürnberg il résulte que c'est Lorichs qui fut chargé de présenter au roi de Suède ces conditions, mais les documents dont nous avons disposé ne disent rien de l'accomplissement de sa mission.

Nous savons qu'en 1581 Batory et les seigneurs polonais à l'iniative de Laski envoyèrent Laurentius Müller, docteur en droit pour traiter avec la cour suédoise d'une invasion sur le territoire russe du côté de la Mer Blanche. La mission de Lorichs a donc dû s'accomplir avant cette date.

Cfr. Busse: *Herzog Magnus, König von Livland p. 145.*

Si au bout de ce temps les conditions stipulées n'étaient pas encore remplies, la Pologne lui rendrait cette ville.

A ceci Jean III répond: — — — „perche tu parli di assicurarmi della restitutione *dopo dieci anni* dimmi con che ho io da essere assicurato, forse con panni di razzi? Io non ho bisogno di queste cose con darmi di gioie? Mi si darebbe quello, che e di mia moglie. *Con ostaggi Palatini o Castellani?* Io non sono per fidarmi di Polacchi in qual si voglia modo — — —."

Cfr. K. I. Karttunen: *Legatio Domini Alemani* p. 14; 57. — *Nunz. Pol. 19 p. 252.*

[2] Jean fait ici allusion à l'élection de l'année 1575, lors de laquelle Batory fut élu roi de Pologne. Le parti de l'opposition donna ses voix à l'empereur Maximilien, mais par son inactivité l'empereur perdit la couronne offerte. Le roi de Suède n'avait pas un nombreux parti pour lui, car au vote final du sénat il n'eut que deux voix.

Biaudet (Henry): *Le Saint-Siège et la Suède durant la seconde moitié du XVI:e siècle.* Chap. VIII p. 447.

Narva, tout comme aussi Ivangorod, étaient des positions de frontière, d'une extrême importance pour la Suéde.

Alamanni répondit avec un calme parfait aux paroles emportées du roi, déclarant qu' il était impossible de s'entendre dans des questions aussi délicates, sans faire quelques concessions de part et d'autre. La Suède avait ses ennemis tout comme la Pologne avait les siens, ainsi: „Melius est rebus redditis utrumque Regnum in pace et amicitia pristina permanere.“ [1]

Comme durant sa légation Alamanni avait dû exposer tant de questions par écrit, il exigeait aussi une réponse écrite. Les négociations orales n'auraient donné que des résultats médiocres, et il espérait que dans une réponse écrite les points litigeux seraient plus facilement traitables. Ce document prouverait en même temps que le légat avait fait son devoir. Jean III accepta l'exposé écrit d'Alamanni, mais le tendit aussitôt au maréchal de la cour sans le lire. „Possédât-il même la sagesse de Salomon et l'éloquence de Cicéron, le légat ne réussirait jamais à l'effrayer, encore moins à lui faire céder la Livonie“ déclara le roi pathétiquement. Personne encore n'avait osé défendre à la Suède d'attaquer Pskow ou Novgorod, et maintenant Batory avait l'audace de le faire. Et cependant les Polonais ne supportaient le fardeau de la guerre que depuis trois ans, tandis que les Suédois combattaient Moscou depuis déjà douze ans sans discontinuer. Dans sa colère le roi se tourna vers le compagnon d'Alamanni, Charlinski: „Tu Polone intelligis Italicam linquam“ lui cria-t-il. „Parum intelligo“ répondit celui-ci. Alors Jean III: „Bene est, haec omnia referres regi tuo. Vos Poloni superbia Vestra putatis nos impares vobis esse vel existimatis nos

[1] Il manque encore à Polkowski dix-huit ligues, à peu près, du discours latin d'Alamanni.

Cfr. Polkowski p. 368.

Super haec omnia responsum in scriptis quoque mihi a serenitate Vestra dari peto, nec Dubito Divina providentia humanas affectus moderari posse et ad pacem tranquillitatemque Regni utriusque inclinaturos, modos et conditiones justas pro utriusque Regni commodo demonstraturos quo facilius serenitatis Vestrae animo intellecto ulterius procedere possim.

esse lepores, non non, sumus vobis vicini neque est quisquam inter mortales qui maior sit nos praeter unum Deum.“ [1]

Alamanni essaya de continuer son exposé sur un ton conciliant; mais ce fut, peine perdue. Le sang bouillant des Vasa ne se laissait pas si vite apaiser, et en fin de compte le roi déclara péremptoirement, qu'il ne céderait pas la Livonie, même pour 20 millions de riksdalers. La situation était, nous le voyons, sans issue.

L'audience terminée, Alamanni demanda à parler à la reine. On ne le lui refusa pas, mais le roi déclara, que ça ne changerait rien à sa décision. Puis il sortit d'un air hautain sans même saluer Alamanni et en répétant encore en s'éloignant, que Batory n'avait qu'à abandonner toute idée de Narva s'il voulait rester son ami. [2]

Le maréchal de la cour conduisit le légat auprès de la reine. Alamanni remit à celle-ci ses lettres de créances et lui expliqua le

---

[1] Les deux relations s'accordent à peu près au sujet de cette discussion. Le doc. publié par Polkowski dit expressément, que Jean III caressait l'idée que Pskow et Novgorod tomberaient peut-être encore entre les mains des Suèdois. Le doc. de Nürnberg fait seulement allusion à cette pensée. Le dialogue du roi avec Charlinski incite Almquist à dire: „Texten, i denna punkt svårtydd, är möjligen korrumperad.“ Si l' historien suédois avait vu ces mots latins d'une évidence indiscutable, il n'aurait plus douté.

Cfr. K. I. Karttunen: *Legatio Domini Alemani* p. 16; 61. Cfr. Polkowski p. 369; Almquist p. 95.

La lettre du nonce en Pologne, Massa, datée du 15 août 1582 contient une phrase de plus. Selon elle Jean III aurait dit à Charlinski pour finir: „Existimatis nos lepores esse, non sumus.“ Toujous selon cette lettre Jean III aurait encore parlé de ses droits au grand-duché de Lithuanie, disant qu'on n'y élisait pas le souverain, mais que la couronne y était héréditaire.

Arch. S. S., Nunz. Pol. 19 f. 252.

[2] Selon la lettre déjà citée de l'évêque de Massa, Jean III aurait ajouté entre autres: „Il Re Augusto mi diedi in pegno Revalia, perche conosceva ben esso di non poterla diffendere. Et io son hora tanto ben instrutto, et fornito delle cose pertinenti alla guerra, quanto sia stato da dodici anni in qua. — — —“ A quoi Alamanni répliqua, que si la Suéde était vraiment si forte, il était inutile de tant s'en vanter.

Cfr. K. I. Karttunen: *Legatio Domini Alemani* p. 57—58.

but de sa légation. Il la supplia de s'entremettre afin d'apaiser la profonde divergence d'opinions entre Batory et Jean III. Si au moins ce dernier cédait l'Esthonie, déclarat il, il serait déjà plus facile de s'entendre. Catherine assura Alamanni, les larmes aux yeux, qu'elle souffrait cruellement du désaccord entre les deux beaux-frères; Jean III était profondément indigné de ce qu'on n'avait pas assez tenu compte de lui en concluant la paix de Jam Zapolski. La Pologne n'avait selon lui pas témoigné assez d'amitié à la Suède. Alamanni de son coté accusa Pontus de la Gardie d'être la cause de ce qu' une bonne intelligence n'ait pu s'établir entre les deux nations. Comme preuve de ses paroles il présenta les copies de lettres que Pontus avait envoyées aux dignitaires du royaume de Pologne. Catherine fit alors remarquer, qu'on avait en effet souvent parlé d'une ligue, mais que chaque fois qu'il s'agissait de mettre les projets en exécution ceux-ci s'en allaient en fumée.[1] Alamanni lui rappela alors toutes les contrariétés que les mouvements du général suédois avaient occasionnées aux Polonais. Entre autres l'armée suédoise était entré sur le territoire qui appartenait à Pskow pendant que les Polonais assiégeaient cette ville. Elle se retira il est vrai peu après, mais pour s'emparer de Narva et de Weissenstein malgré la volonté de Batory.[2] Il eut été très avantageux pour les

[1] Almquist mentionne, que Catherine défendit les entreprises de Pontus de la Gardie en Livonie. Ceci n'est pas exact, comme on peut s'en convaincre par les doc. de Polkowski et de Nürnberg.

Cfr. Almquist p. 96; Polkowski p. 370.

D'ailleurs c'est surtout à propos de cette audience que Polkowski et Almquist manquent de renseignements. Polkowski rapporte toute l'audience en 15 lignes environ, le doc. de Nürnberg, lui, contient à peu près 2 1/2 pages entières sur cet évènement. Nous pouvons dire, qu'on ne trouve que *les propos du commencement et de la fin de l'audience* chez Polkowski; la conversation proprement dite entre la reine et le légat, il faut la chercher dans la relation de Nürnberg.

[2] *Svenska Riks Arkivet., K. Johans Registratur, 1581, 20 dec.* Vers la fin de l'année 1581 le bruit se répandit en Suède que Batory avait occupé de grands espaces en Livonie. Le roi envoya donc des messages à Pontus de la Gardie en lui recommandant de hâter les mouvements militaires. Entre autres on avait rapporté que la forteresse de Pärkhof sur le territoire de

deux royaumes, que la Pologne eut conquis Pskow, mais par suite des agissements peu loyaux de l'armée suédoise, elle avait été forcée de conclure une paix désavantageuse. Certainement la Pologne n'aurait pas eu besoin non plus de céder Nevel, Zavolocz et Woroniecz à la Russie si la Suède avait agi autrement. Pontus aurait bien mieux fait en s'efforçant de conquérir les pays situés au delà du fleuve de Narva (en Ingrie et en Olonetz). C'était presque une honte pour la Pologne, qu' une forteresse pour laquelle on s'était battu trois ans, ait été prise par les troupes d'une puissance étrangère et soi disant amie. Dans tous les cas Batory maintiendrait ses prétentions sur Reval et sur les autres forteresses de la Livonie, vu qu'en vertu de traités parfaitement légaux elles appartenaient à la couronne de Pologne et au grand-duché de Lithuanie. [1]

Batory visait avant tout au bien de la Pologne naturellement, mais il ne voulait nullement par cela offenser la Suède. Catherine savait bien combien glorieusement les Jagellons avaient gouverné la Pologne et pourtant une bonne intelligence avait toujours régné entre eux et la Suède. Il serait d'autant plus à désirer, que cet accord continuât, qu'on ne savait pas si un jour le jeune Sigismond, son fils, ne serait pas appelé à porter la couronne de Pologne. Aussi ferait-on bien de conclure une alliance à temps, afin que le jeune roi trouvât plus tard en Pologne une disposition d' esprit fa-

---

Votski pjatina était tombée entre les mains des Polonais. Pour qu'on puisse échanger des forteresses avec Batory et pour que toutes les places fortifiées de Votski pjatina restent au pouvoir de la Suède, de la Gardie devait occuper la forteresse de Gdow sur le territoire de Pskow.

[1] Sigismond Auguste avait conclu les traités auxquels Alamanni fait ici allusion, avec la chevalerie de l'ordre des Porte-Glaives et avec leur grand-maître Kettler. La conception polonaise que la Livonie n'appartenait qu' à ceux-ci, est donc très logique. Quant au désir de Jean III de conquérir des territoires en Livonie il tenait au fait que la Pologne lui devait de grandes sommes d'argent, et à celui que depuis sa jeunesse déjà, son rêve avait été d'agrandir son pouvoir. Rappelons-nous que l'ambitieux duc de Finlande avait rêvé de réunir sous son sceptre l'Esthonie, la Livonie, et peut-être même, la Lithuanie. Quant aux „droits“ de la Suède à la Livonie, ce n'étaient à mon avis que les droits du plus fort.

vorable. Voilà pourquoi le prévoyant Batory voulait mettre fin à tous les malentendus et avait proposé un tribunal d'arbitrage. On avait déjà prévenu Jean III de ce projet par l'intermédiaire de Lorichs,[1] lorsque Batory et les sénateurs se trouvaient à Sandomir. Si les conditions qu'on avait proposées alors au roi de Suède, ne lui convenaient pas, il n'avait qu' à désigner un endroit ou pourraient se réunir des commissaires munis par chacun des deux rois de pleins-pouvoirs suffisants. Ces délégués discuteraient les différences et en décideraient à la satisfaction et pour le bien des deux royaumes. Une alliance éternelle entre la Pologne et la Suède ne serait plus alors une impossibilité.

De son coté Batory offrait à la Suède de tenir la Russie en bride pendant dix années, et de faire comprendre la Suède dans la paix à conclure. Si le tsar Ivan n'acquiesçait pas à cette dernière condition la Pologne soutiendrait la Suède dans sa guerre contre Moscou. Le légat Warszewicki, dont l'arrivée ne tarderait guère, devait proposer de plus une union matrimoniale qui consoliderait encore l'amitié entre les deux royaumes.[2]

Alamanni rapportait encore à Catherine la bonne opinion de Batory sur les projets de Jean III. Batory était convaincu que la Suède ne céderait pas aux autres états ses domaines livoniens, même si les propositions de la Pologne n'étaient pas acceptées. Et si Jean III n'acceptait pas les conditions qu'on lui avait offertes par rapport aux forteresses de la Livonie — en particulier Narva — et à la dot non payée, on avait des moyens de l'y forcer, mais à Dieu ne plaise, qu' on soit obligé d'y avoir recours. Comme Catherine était probablement l'amie de la Pologne elle aurait beaucoup à souffrir de ces rapports, trop tendus. Si le roi de Suède ne pouvait tout de suite prendre une décision, Alamanni attendrait. Si au con-

[1] Andreas Lorichs était un Danois au service de la Suède et qui remplissait les fonctions de légat ordinaire de Jean III en Pologne.

Cfr. ÖDBERG: *Om Anders Lorichs K. Johans III:s ständige legat i Polen (1569—84)*.

[2] Alamanni fait évidemment ici allusion au projet longtemps caressé d'une union entre le neveu de Batory et la fille de Jean III, Anne.

traire c'était la guerre qu'il désirait, il ferait bien d'y réfléchir longuement. Émue Catherine répondit entre autres que: „Dieu seul sait combien je souffre et combien je suis désolée du peu d'amitié et d'affection qui régne entre les deux rois." Mais néanmoins elle ne croyait pas réussir à influencer son mari „quand même la douleur la ferait descendre dans la tombe".

Le 23 avril le roi Jean envoya un secrétaire annoncer à Alamanni qu'il avait lu sa lettre.[1]

Le 24 avril le même secrétaire vint lui dire, que les sénateurs s'étaient déjà réunis pour le recevoir, mais que la réunion avait été renvoyée au lendemain. Le même soir Stanislas Warszewicki montrait à Alamanni deux lettres qui lui interdisaient, à lui et aux sénateurs, de parler au légat. Les opinions semblent donc avoir différé à la cour concernant l'opportunité de continuer ou non les négociations avec Alamanni. Les nouvelles rapportées par Warszewicki n'étaient pas bien encourageantes. Catherine, racontait-il, avait été très inquiète et avait déclaré qu' Alamanni était venu en vain.

Le 25 avril cinq sénateurs et trois secrétaires se réunirent au château de Stockholm pour tâcher de déméler cet écheveau embrouillé de la diplomatie avec l'envoyé de Pologne. Les Suédois présentèrent un écrit, où les désirs et les plaintes du roi étaient exprimés sous forme de cinq chefs d'accusation. Entre autres Jean III — ainsi que la reine — reprochait à Batory de ne pas être venu à son secours lors de sa captivité[2] „pas même avec un seul cavalier".

On discuta les affaires de la Livonie dans toute ler étendue; il y eut des opinions „pour et contre". Les Suédois déclarèrent, qu'on ne pouvait céder Narva sans l'assentiment det États, le peuple Suédois ayant payé de son sang la conquète de cette forteresse. A quoi Alamanni répliqua, que l'armée suédoise devait la

[1] Après l'audience chez la reine, la relation des deux doc. s'accordent. C'est exprès que j'ai rapporté les premières audiences chez le roi et chez la reine aussi minutieusement; elles nous mènent „in medias res", et que par conséquent, nous pouvons comprendre la suite, même racontée a grands traits.

[2] En 1569. Cfr. Biaudet, *Le Saint-Siège et la Suède*, Vol. I.

plupart de ses victoires à des conjonctures favorables. Plusieurs des forteresses avaient été prises par la famine et non par les armes, et c'était à la Pologne, qui avait empêché le transport des vivres aux assiégés qu' en revenait le mérite. Blessés dans leur amour propre les Suédois en appelèrent à leur gloire militaire et alléguèrent que Zamojski avait empêché les Suédois de pénétrer sur le territoire de Pskow.[1] „Là où les deux rois alliés font la guerre un hetman ne devrait pas commander!"

On pria Alamanni de présenter par écrit les exigences définitives de la Pologne, ce qu'il fit en s'en tenant strictement à ses instructions secrètes. Les voici: Si Jean III cédait Reval, Narva et les autres forts de la Livonie, Batory s'engageait à payer immédiatement à la Suède: la dette de Sigismond II Auguste, la dot de Catherine et sa part de la succession Sforza. Les commissaires décideraient des autres questions. La Pologne continuerait à s'employer à la conclusion d' une paix soit de 10 ans soit éternelle — entre Moscou et la Suède.[2]

Là-dessus Alamanni eut une discussion avec le secrétaire Petrus Rasmusson Brunus „de iure Imperii in Livonia."

Toutes ces conférences avaient embrouillé la question au point d' en faire un vrai noeud gordien, qu'on ne crut un moment parvenir à défaire, qu'en le tranchant avec l'épée. Aussi les délégués suédois se donnaient-ils l'air de ne point craindre la guerre. Les sé-

---

[1] Almquist ne veut nullement contredire „att Sveriges eröfringar endast berodde på de svenska vapnens skärpa". Cependant plusieurs historiens sont d'un autre avis.

P. ex. M. G. SCHYBERGSON: *Finlands Historia I:* 332 dit.: „De föregående årens segrar hade ej till ringa del berott därpå, att polackarne inbrutit i Västra Ryssland, där de framträngt ända till Pleskow, hvarigenom ryssarnes makt var delad. — — — Svenskarne, hvilka hade emot sig tsarens hela makt, gjorde icke numera några betydande framsteg — — —."

De même GIRS: *Konung Johan den III:s Chrönika.* Cfr. K. GROTENFELT: *Suomen Historia* p. 208.

[2] Cet écrit latin d'Alamanni (quarante-neuf lignes) manque dans Polkowski.

Cfr. K. I. KARTTUNEN: *Legatio Domini Alemani* p. 27—29.

nateurs remirent à Alamanni une note écrite qui comprennait cinq points essentiels, points qui laissaient entrevoir l'intention de régler l'affaire par les armes. Voici ce que contenaient ces cinq points:

I Les Suédois espéraient qu' Alamanni présenterait ses exigences selon la justice et l'équité. Seulement alors une entente serait possible.

II On exigeait une réponse catégorique dans la question des sommes dues à Jean III.

III A quel titre la Pologne exigeait elle les possessions de la Suède en Livonie, quant au contraire c'était la Pologne qui, en compensation des dettes contractées envers Jean III aurait du céder à la Suède sa part du dit pays, et encore cette part ne suffisait-elle qu' à peine à couvrir les créances de la Suède.

IV Le roi de Pologne voulait-il la guerre ou non?

V Quelle compensation la Pologne donnerait-elle si l'on souscrivait à ses demandes? [1]

Cet écrit fut remis à Alamanni le 27 avril. Le 29 Alamanni écrivait à la reine, lui demandant une audience afin de la supplier d'intervenir.[2]

Le 30 il envoyait sa réponse aux sénateurs. Charlinski la remit au comte Brahe et au vice-chancelier. La voici.

I Considérant que le but de sa légation était de rétablir la concorde et l'amitié entre la Suède et la Pologne, Alamanni n'avait rien demandé qui outrepassât la justice et l'équité „quod et contractibus demonstrari potest".

II Les dettes de la Pologne seraient payée à fur et à mesure que le tribunal d'arbitrage prononcerait son jugement pour les cas en litige et que la Suède aussi aurait fait des concessions.

[1] Almquist et Polkowski ne connaissent rien de l'important écrit „Capita proposita per Senatores Suetiae", ni de la réponse d'Alamanni. Un compte rendu détaillé du contenu de cet écrit appartiendrait à un ouvrage de longue haleine, aussi je me borne à n'en donner ici que quelques points essentiels. Cfr. K. I. Karttunen: *Legatio Domini Alemani* p. 29.

[2] Cette lettre aussi, écrite en polonais, ne se trouve pas dans le doc. Polkowski, et n'est pas connue d' Almquist.

III Les droits de la Pologne à la Livonie étaient manifestes.

IV Batory annoncerait aux commissaires s'il entendait trancher la question de la Livonie par les armes ou par voie diplomatique. Quant à Alamanni, il ne peut que rappeler les droits de la Pologne: „Non est enim ignota toti mundo deditio totius Livoniae facta Serenissimo Regi Polonia nemine contradicente neque repugnante — — —."

V Comme compensation d'une reconnaissance de ses droits Batory promettait soit de faire obtenir à la Suède la paix avec Moscou, soit de l'aider en cas de guerre. [1]

Le 30 avril, Stanislas Warszevicki annonça qu'il avait parlé avec le roi, mais que Jean III lui avait répondu de la même manière qu'à Alamanni. Quand Warszewicki lui avait dit, qu'il n'était pas question de céder Narva immédiatement, mais seulement une fois la compensation payée, le roi lui avait répondu: „Donnez d'abord la compensation, nous parlerons du reste après." La Suède, continua-t-il, avait d'aussi bons droits à la Livonie que la Pologne. La proposition de Batory était sans aucune valeur. Si on en venait à une guerre — que la Suède du reste ne craignait pas — on verrait alors qu'il ne serait plus seulement question de Narva, mais que les flammes de cette guerre s'étendraient loin.

Comme le 1 mai la situation était toujours aussi menaçante, Alamanni envoya le lendemain au roi un écrit intitulé „Capita legationis summatim descripta cum protestatione." [2] Le légat y exposait les affaires les plus importantes de sa mission, les mêmes qu'on avait effleurées à la première audience. Lors de la première audience Jean III avait insinué la possiblité de soumettre les divergences entre la Suède et la Pologne à l'arbitrage de princes étrangers, si l'on ne pouvait s'entendre autrement. Alamanni, dans sa réponse écrite déclare ne pas pouvoir accepter cette proposition. —

[1] Comme je l'ai déjà dit plus haut ce „Responsum super propositа senatorum", ne se trouve que dans le document de Nürnberg.

[2] Cet écrit manque complètement dans Polkowski, comme aussi la lettre écrite en polonais, qu' Alamanni envoya à la reine le même jour. Un compte rendu détaillé du contenu et de l'importance de ces écrits n'est pas à sa place ici.

L'ambassadeur relate en détail la situation à la reine pour qu'on ne l'accusât pas d'indifférence en Pologne et il lui envoye sa lettre non cachetée, afin que le roi pût la lire. Il y disait encore que bien qu'étant venu pour réconcilier les deux pays, il n'avait rencontré que colère et mauvais vouloir. Mais étant Italien il espérait pourtant: „che il tempo matura li umori e da poi pianamente ogni ferocita si spende."

Le 3 mai Alamanni fut reçu en audience par Catherine, qui l'attendait en compagnie de ses enfants, Sigismond et Anne. Elle avait l'air abattu et amer et disait avoir souffert beaucoup du désaccord des deux beaux-frères. Elle accusa les Polonais de s'être longtemps déjà montrés peu bienveillants envers les Suédois. Lors de sa captivité, entre autres, ils n'avaient pas envoyé un seul cavalier à son secours, malgré les immenses services que les Jagellons avaient rendus à la Pologne. Pendant le règne de Batory les choses n'avaient fait qu'empirer, et elle personnellement ne pouvait rien faire pour les améliorer. Alamanni lui répondit, que c'était parce qu'il n'avait rien pu obtenir du roi qu'il s'adressait à elle. Oui, on avait beaucoup parlé d'amitié, continua alors la reine, et de grandes sommes d'argent avaient été dépensées en ambassades, mais le résultat de tout cela n'avait été que de vaines paroles et des phrases. Alamanni objecta, que la Pologne avait tonjours exécuté loyalement ce que ses envoyés avaient promis. Batory n'avait pas encore pu remplir toutes les exigences de la Suède. Les souverains, même les plus puissants, ne pouvaient pas toujours faire ce qu' exigeait la justice; on l'avait vu entre autres, pour l'affaire de Bari. Philippe II n'avait pas pu jusquà présent payer l'argent exigé. Batory aussi avait eu des difficultés financières. La guerre avait englouti l'argent en masse. On avait eu des émeutes à réduire. Tout ça avait empéché la Pologne de faire droit aux créances suédoises. Le légat ajouta qu'il était blessé de l'outrecuidance avec laquelle on l'avait reçu en Suède. Le tsar de Moscou avait mieux accueilli les envoyés qui lui apportaient une déclaration de guerre. Batory s'en offenserait sûrement. La reine écouta jusqu'au bout ce discours franc, sans perdre son calme. Mais, quand Alamanni eut fini, elle leva l'audience.

Plus tard Laski raconta à Alamanni, que Catherine lui avait parlé de la gravité de la situation et de la délicatesse de la question de Riga. Ces deux seigneurs et quelques autres personnages [1] de l'entourage de Catherine discutèrent ensuite la conduite de Stefan Batory dans cette affaire. Les Polonais alléguèrent que les habitants de Riga avaient été excités à la révolte par les Suédois; ceux-ci de leur côté prétendaient que les Polonais opprimaient les bourgeois protestants de la ville. [2]

Dorénavant Alamanni eut des relations plus étroites avec Stanislas Warszewicki. Le jésuite lui procura des renseignements d'une extrême importance, entre autres la copie d'une lettre de Possevino à Jean III datée du 17 novembre 1581. Cette lettre montrait qu' encore à cette époque-là, Jean III était désireux de voir la

[1] Les documents ne nous donnent aucun renseignement sur ces personnages. Pourtant il nous semble qu'on ne risque pas de se tromper beaucoup en admettant que Warszewicki et Simon Wysocki prenaient part à cette discussion. Il est probable aussi que le précepteur de Sigismond, Arnold Grothusen, y était présent.

[2] Cette discussion entre les seigneurs polonais et les seigneurs suédois n'était qu'un fruit de l'énervement qui régnait à la cour, et n'a pas beaucoup d'importance, mais telle quelle, elle est très caractéristique. Disons quelques mots sur les accusations des suédois. — Almquist prend naturellement leur parti. — En réalité l'accusation, que Batory aurait opprimé les protestants, est sans fondement. Si des abus de ce genre avaient été commis, c'était contre les ordres de Batory, car pendant son séjour à Riga, il avait défendu qu'on imposât le catholicisme aux protestants. Il le fit sur la demande des sénateurs lithuaniens, qui, pour la plupart, étaient protestants. *Arch. S. S., Nunz. Pol. 19, f. 152.* Lettre de Massa à Côme, le 11 avr. 1582. Cfr. ALMQUIST *p. 100.*

Il est à sa place ici de se rappeler que la Suède avait excité Riga à une révolte contre Batory. Les récits de l'oppression des habitants de Riga n'étaient certes pas pour éveiller la sympathie de Reval pour les Polonais. Ainsi les paroles d'Alamanni n'étaient elles pas prises dans l'air.

Arch. S. S., Nunz. Pol. 18, f. 309.

Cfr. TURGENEW, A. J. *Historica Russiae Monumenta* CCXXXVIII: 367.

question de la Livonie arrangée entre lui et Batory et de maintenir la paix.[1]

Sur ces entrefaites Pontus de la Gardie était enfin arrivé à Stockholm et se présenta le 13 mai chez Alamanni, accompagné d'un seigneur de la cour. Au cours de la conversation qui s'engagea entre eux, Pontus prétendit que la Suède avait d'aussi bons droits à la Livonie que la Pologne. Mais quoique Jean III eût subi plusieurs injustices il était au fond bien disposé pour la Pologne et il désirait vivement voir éloigner les obstacles à une bonne entente. On ne pouvait pas céder Narva à cause des autres monarques. Ceux-ci auraient pu croire que la Suède était incapable de défendre cette ville. Selon Pontus de la Gardie la forteresse était assez forte pour que ni Batory ni le tsar ne pussent la prendre. Il montra des lettres de l'Empereur à Jean III, dans lesquelles le premier exhortait la Suède à défendre la Livonie contre Moscou. Donc la Suède était encouragée par le suzerain même de ces pays à veiller à leur sécurité et elle avait bien le droit pour compenser ses frais de guerre de les gouverner en pays conquis. La conversation devint très animée quand Pontus de la Gardie fit allusion à la facilité avec laquelle la flotte suédoise pourrait

[1] Almquist doute que la lettre de Possevino au roi puisse convaincre qui que ce soit de ce que Jean III eût encore en automne 1581 désiré voir la question livonienne arrangée. Si l'on s'en rapporte exclusivement à cette lettre, l'on peut vraiment encore garder quelque doute à ce sujet, mais ce qui y est parfaitement évident, c'est que Jean avait désiré que Possevino s'adressât à l'empereur, dans l'espoir que celui-ci s'interposerait pour la paix. Au reste la lettre du nonce Massa parle d'un courrier qui était venu de Suède pour délibérer sur la question de Narva et sur l'abandon de cette ville à la Pologne.

Massa—Como, 25 octobre 1581, *Nunz. Pol. 18, f. 299.* La lettre de Pontus de la Gardie du 19 mars 1582 confirme ceci. Elle parle aussi des délibérations projetées sur la question de Narva, dans le but de céder la ville à la Pologne, naturellement contre une indemité convenable.

Cfr. Almquist *p. 101;* Polkowski *p. 355.*

Je ne puis omettre de mentionner, qu' à cet endroit le doc. Polkowski est un peu plus détaillé que le doc. de Nürnberg.

se porter à Dantzig ou à Riga en dépit de la Pologne. Pour sa propre part il ne voulait certes pas menacer en aucune façon la Pologne, mais il estimait que l'amitié de la Suède valait bien quelque satisfaction. Il doutait, disait-il, que Batory pût amasser et garder la somme qu'exigeait Jean III.

Alamanni répliqua, qu'une guerre contre Batory n'était pas chose aisée, et qu'on forcerait encore Pontus „à boire la bière qu'il préparait à son prochain", aussi l'engageait-il à se reposer sur ses lauriers tant que les choses pouvaient encore s'arranger à l'amiable. Selon lui on forçait Batory à payer trop cher ses propres biens. Pontus répliqua, que les forteresses avaient été conquises du tsar de Moscou et qu'elles n'avaient jamais juré fidélité à la Pologne.[1]

Le lendemain — 14 mai — Alamanni remit à Pontus de la Gardie l'écrit „Declaratio legationis meae".[2] Il y demandait encore une fois que la Suède renonçât à la Livonie. Une assemblée de commissaires délégués déciderait au sujet de Narva. Si ceux-ci décidaient de ne pas céder cette ville la Pologne trouverait d'autres moyens d'obtenir justice. Pontus de son côté proposa que la Pologne cédât à la Suède ses possessions en Livonie en compensation de l'argent dû à Jean III. La Suède alors donnerait quittance à la Pologne des sommes dues. Après cette proposition outrecuidante Alamanni ne voulut naturellement plus continuer la discussion. Avec

[1] Almquist déclare que la noblesse esthonienne et en général les villes de l'Esthonie ne s'étaient jamais regardées comme dépendantes de la Pologne, mais s'étaient au contraire mises sous la protection de la Suède. Pour mon compte, j'en doute, car il y a des faits qui témoignent du contraire. Je ne citerai qu'un exemple. Quand, pendant le siège de Pernau, Pontus exhorta la garnison de la ville à se rendre, on lui répondit: „Nous ne nous rendrons qu' à la Pologne". D'où venait cette inimité contre les Suédois? Nous avons des preuves que les instigations de la Suède à Riga ne réussirent pas. La propagande suédoise avait-elle donc si bien réussit à faire maison nette en Esthonie qu'on n'y souhaitait plus une union avec la Pologne? — voilà une question sur laquelle on peut avoir des opinions différentes.

Cfr. **Коялович** *p. 639.*

[2] La „Declaratio legationis meae" ne se trouve pas dans Polkowski. Cfr. K. I. KARTTUNEN: *Legatio Domini Alemani* p. 37—38.

le calme et la politesse d'un parfait diplomate, il déclara n'avoir rien à ajouter, et la séance se termina.

Le 20 mai (selon Polkowski le 21 mai) Pontus revint avec trois secrétaires prévenir Alamanni que le roi le recevrait bientôt en audience de congé. Il profita de l'occasion pour lui exposer une fois de plus la question de la Livonie comme on la concevait en Suède. La Suède avait conquis Reval avec le consentement du Danemark et de l'Empereur et ne pouvait par conséquent pas y renoncer. Pontus fit remarquer, que la Suède pouvait beaucoup plus facilement mobiliser des troupes que la Pologne, car elle en avait déjà de prêtes et il serait facile de les transporter par mer comme aussi les approvisionnements. La Pologne par contre, devait tout transporter par terre. Avant que Batory ait mis sur pied de guerre ses troupes mercenaires, il lui faudrait hypothéquer 50 châteaux et sacrifier au moins un million d'écus. Quant à la Russie, les Suèdois se tireraient bien d'affaire avec elle, même sans l'intervention de la Pologne. Pour se mettre en état de reconquérir les forteresses prises par les Suédois le tsar — selon Jean III — aurait à sacrifier de telles sommes, qu'il ne pourrait plus attaquer la Finlande.

Le 24 mai, le capitaine Bianco apporta à Alamanni — sur l'invitation de Pontus — une lettre du gouverneur de Reval, dans laquelle celui-ci se plaignait des abus que commettaient les troupes polonaises dans les environs de Pernau. Les Suédois, disait la lettre ne voulaient pas se mettre en lutte avec eux, sachant que le légat de Pologne se trouvait à l'heure même en Suède.[1]

Le 25 mai (selon Polkowski le 26) on fit savoir à Alamanni qu'il pourrait bientôt quitter le pays, car le messager que Pontus avait envoyé de Reval à Riga était enfin de retour. Pontus faisait dire à Alamanni que le bruit courrait d'une invasion tartare dans la Podolie et de l'attitude menaçante de la Turquie à l'égard de la Transylvanie.[2]

[1] Toute cette lettre latine manque chez Polkowski, lequel se borne à faire savoir qu'elle a été envoyée.

Cfr. Polkowski p. 376.

[2] La nouvelle, ou plutôt, le bruit des attaques tartares et turques ne se trouve pas dans le doc. de Nürnberg.

Le 26 mai Alamanni fut autorisé à parler devant les seigneurs assemblés au château de Stockholm. Parmi ceux-ci se trouvaient Pierre Brahe, Ture Bjelke et Pontus de la Gardie. Ce dernier prit la parole au nom de l'assemblée — le roi étant soit disant empêché de prendre part à cette réunion. Si Alamanni — commença Pontus — avait dû attendre si longtemps, c'était qu'on avait cru que le messager envoyé par Pontus de Reval auprès de Batory à Riga serait plus vite de retour. Il était enfin revenu, annonçant l'arrivée prochaine en Suède d'un second ambassadeur, Warszewicki. Là dessus Pontus lut la réponse de Jean III à Alamanni, puis il continua son discours. Le roi de Suède, dit-il, était disposé à arranger le choses, seulement il ne pouvait pas prendre de décisions définitives avec Alamanni, vu que celui-ci n'était pas muni pleins-pouvoirs suffisants. Jean III ne s'opposait nullement à la convocation d'un tribunal d'arbitrage, mais au cas où celui-ci ne pourrait trancher les points litigieux, le gouvernement suédois comptait en appeler au jugement des souverains étrangers. En outre le roi Jean avait été blessé du titre que lui avait donné Alamanni, il voulait qu'on l'honorât à l'égal du roi de Pologne.

Pontus se plaignit de ce que la Pologne n'avait pas félicité la Suède à l'occasion de la prise de Narva, quoique elle l'eût fait pour celle de Wesenberg et de quelques autres forteresses.[1] Pourtant l'année précédente (1581) à Reval, on lui avait proposé de céder les forts de la Livonie. Il affirma que Goslicki (en 1579) n'avait fait aucune protestation contre les conquêtes de la Suède dans les provinces Baltiques. Il avait seulement dit. que les Polonais étaient prêts à commencer la guerre et qu'ils désiraient qu'on fixât un lieu de rassemblement commun. Pour son comte Batory avait proposé les environs de Reval, mais Jean III n'avait pas approuvé ce projet. Quant à Antonio Possevino, il avait en effet averti Pontus par deux lettres du traité de paix, aussi avait-on envoyé le capitaine Lorenzo Cagnioli prendre part aux délibérations

[1] Dans sa réponse à Alamanni, Jean III fait spécialement observer que les Polonais avaient félicité les Suédois après les conquêtes de Wesenberg et de Tolsburg.

de Jam Zapolski. Mais Zamojski arrêta Cagnioli et ne lui permit point d'expédier un messager à Possevino.[1] Puis Pontus parla des expéditions de brigandage entreprises contre Narva par le frère de Charlinski et 2,000 Polonais. Quand les attaques de cette bande eut été repoussée et qu'on eut fait plusieurs prisonniers, la Pologne avait déclaré que cette troupe n'était qu'un tas de brigands et de déserteurs.

Comme réponse à ce discours sans détours, Alamanni déclara, que les exigences qu'il avait présentées étaient mûrement pesées. Il protesta contre la manière dont on l'avait reçu en Suède, et refusa de remettre à Batory une lettre de réponse, où les titres du roi de Pologne étaient abrégés.

Ensuite Alamanni déposa une protestation écrite contre la résolution qu'on avait prise en Suède de ne pas délibérer avec lui et de ne pas prendre en considération ses propositions. Par cette protestation Alamanni voulait affranchir Batory de toute obligation de défendre Narva dans le cas où la Russie l'attaquerait.[2]

Le 28 mai, Pontus devait apporter au légat un passeport. Mais au lieu de Pontus ce fut un certain Bartolomeus qui se présenta, pour annoncer, que le passeport n'avait pas pu être délivré parce que le grand maréchal du palais était très occupé. Tout porte à croire, qu'on désirait que Catherine accordât au légat une audience de congé — mais bientôt on apprit que la reine était malade.[3] Il semble bien que la reine simula la maladie pour forcer

[1] Sauf quelques petites exceptions, le texte du discours de Pontus, en polonais dans le doc. de Nürnberg, concorde avec le texte latin du doc. de Nürnberg. Quant à l'affaire Cagnioli, Pontus semble en parler comme s'il ne savait pas que le capitaine Cagnioli dépêcha en secret un courrier aussi à Possevino. Un compte rendu plus détaillé de cette affaire entre dans une autre de mes études.

Кояловичъ *p. 580. Cfr.* Polkowski *p. 378—383.*

[2] „Protestatio de expensis"; manque complètement chez Polkowski. Cet écrit comprend quarante lignes. Ici je n'ai fait que signaler l'essentiel de son contenu. Cfr. K. I. Karttunen: *Legatio Domini Alemani* p. 49—50.

[3] Les lettres échangées à ce propos le 29 mai 1585, c'est-à-dire les lettres de Warszewicki et de Laski à Alamanni, ne se trouvent pas chez Polkowski, qui pourtant en fait mention. *Cfr.* Polkowski *p. 377.*

le roi à recevoir personnellement Domenico Alamanni en audience de congé.

Le matin du 29 mai le secrétaire Brunus vint avertir Alamanni que Pontus et les seigneurs de la cour lui délivreraient bientôt son passeport. Mais une heure après le même Brunus revint annoncer que „apud principes sunt varia consilia et mutabilia". Réflexions faites, le roi avait décidé de prendre congé du légat dans l'après-midi. Deux officiers du roi vinrent successivement avertir celui-ci de cette décision de Jean III.

Alamanni eut donc l'honneur de se présenter à la cour, où le roi l'attendait en compagnie de Ture Bjelke et de Pontus de la Gardie. Le légat prononça brièvement et tranquillement son discours d'adieu. Mais le roi ne réussit cependant pas à contenir sa manvaise humeur en répondant. Il déclara „une fois pour toutes" que la Suède ne voulait rien céder. Batory n'avait avancé aucunes prétentions sur la Livonie lors de l'ambassade de Goslicki. Batory n'était pas un allié loyal, mais malgré cela, la Suède désirait voir la querelle entre les deux beaux-frères apaisée.

Jean III était déjà sur le point de ce calmer et Alamanni allait se retirer, quand les regards du roi tombent sur le compagnon du légat, Charlinski. Se tournant alors vers celui-ci il lui cria tout d'un coup et avec emportement: „Toi, Polonais, je sais que tu n'es pas ambassadeur, que c'est cet autre qui l'est, et je comprends bien que tu n'es venu ici que pour chercher à te procurer des renseignements. Écoute-moi donc, et prête à mes paroles leur vraie importance — — —." [1]

Le roi continua sur le même ton en soulignant, que jamais les Polonais ne réussiraient à nuire à la Suède, pas même avec l'aide de la Turquie, de la Transylvanie, de la Hongrie, de la Lithuanie ou

[1] Le soupçonneux Jean croyait que Charlinski était venu pour espionner et pour écouter son discours. Voilà d'où venait cette explosion de colère, presque inattendue. Le nonce en Pologne raconte la même chose dans la description qu'il fait dans sa lettre de la dernière audience d'Alamanni.

Arch. S. S., Nunz. Pol. 19, f. 252.

même de Moscou. Ils n'avaient qu'à venir sous les murs de Stockholm et ils verraient quel effet auraient leurs menaces etc. La Suède n'était certes pas à mépriser; et les Polonais n'avaient qu'á se souvenir que les Goths détruisirent une fois Rome elle-même. Batory n'avait qu'à se bien tenir, s'il voulait une union fraternelle entre la Suède et la Pologne.

Enfin Alamanni réussit à prendre congé et à se retirer. Il semble que Pontus ait été inquiet de l'effet produit par cette dernière explosion de la colère du roi sur Alamanni, car il alla le trouver à son auberge et le pria de ne pas prendre en mal la conduite du roi. Ture Bjelke aussi se rendit le lendemain chez le légat dans le même but. Jean III, disait-il, avait pourtant par ces dernières paroles laissé entrevoir la possibilité d'un dénoûment à l'amiable, et c'était à Alamanni de veiller à ce que les négociations continuassent dans cette voie. La Suède aurait à prouver par des documents authentiques que ses droits à la Livonie étaient aussi fondés que ceux de la Pologne. Les Suédois désiraient donc la paix, et Bjelke pour sa part, espérait que les Polonais eu faisaient autant.[1]

Les délégués suédois ne désiraient évidemment pas que les rapports avec la Pologne se tendissent davantage, et Alamanni put remarquer qu'il y avait une opposition contre le roi. Celà pouvait le consoler des maigres résultats de sa mission. Il retourna en Pologne avec la conviction que son insuccès était imputable à la mauvaise humeur du roi et à l'aversion qu'il avait conçue pour la légation. Alamanni avait pourtant fait tout ce qui, dans les circonstances données, lui avait été possible. Mais il faut dire que les espérances du légat avaient été trop grandes et que les conditions

[1] Ici la relation se termine; suit le „Responsum a Rege Suetiae mihi datum“ Sur ce point les documents concordent en général presque exactement. Polkowski déclare, que la „relation d'Alamanni“ en polonais de M. Tyszkiewicz, n'est pas la relation originale. Le manuscrit de Tyszkiewicz, d'après lequel Polkowski écrivit sa relation d'Alamanni, ne contenait pas un mot de latin. Pourtant, Polkowski dit, que le discours de Pontus à Alamanni, et la réponse de Jean III au légat devraient naturellement se trouver en latin; quoique lui n'ait pas réussi à les découvrir. On la trouve dans le doc. de Nürnberg.

proposées par lui étaient inacceptables. Il nous importe de savoir quelle fut la réponse qu' Alamanni apporta à Batory à Grodno, le 16 juin 1582.[1] La voilà en quelques mots: Pour commencer Jean III observe, que voilà vingt ans qu'il réclame en vain le remboursement de ses créances auprès de la Pologne. — On ne lui avait pas envoyé d'ambassadeur plénipotentiaire pour décider des points en litige. Alamanni était bien là, il est vrai, mais ses prétentions n'étaient pas acceptables. — On aurait, il est vrai, pu négocier plusieurs questions, mais comme on savait qu'un autre ambassadeur, plus digne, allait arriver, on avait préféré attendre.[2] Quant au tribunal d'arbitrage, on en parlerait plus tard. — La Suède ne reconnaissait pas s'être emparé de Narva ou de quelle autre forteresse de la Livonie que ce soit à l'insu de la Pologne. Il fallait se rappeler que la Suède avait soutenu seule pendant longtemps la guerre contre Moscou. Quand la Pologne mit le siège devant Pskow, la Suède avait déjà pris Narva. — Les Polonais avait du reste félicité les Suédois après quelques-unes des victoires de Pontus de la Gardie.

Jean III déclarait encore ne pas pouvoir concevoir en vertu de quelles raisons Batory avait la hardiesse d'exiger la reddition de Narva. Quant à la Livonie, on pouvait démontrer „documentis et validis rationibus, argumentis, ubi necessebit" que les droits de la Suède valaient bien ceux de la Pologne. Voilà le sens de l'écrit. Il est daté Stockholm le 29 mai 1582, et pour plus de sûreté on avait fait observer, qu'il était muni du sceau royal.

Nous voilà enfin arrivés à la fin de notre étude. Si nous désirions ajouter quelque espèce de conclusion nous n'aurions qu'à répondre brièvement à la question: Quel fut le résultat de la légation d'Alamanni?

[1] Cfr. K. I. KARTTUNEN: *Legatio Domini Alemani p. 51.*

[2] Le second envoyé, Krzystof Warszewicki, avait quitté Riga à la fin du mois de mai pour se rendre en Suède, où il arriva au commencement de juin en 1582. La supposition *d'Almquist* que Warszewicki aurait quitté Riga déjà au commencement de mai semble être une erreur, car la correspondance du temps prouve qu'il ne l'avait pas fait.

Cfr. ALMQUIST *p. 105; Arch. S. S., Nunz. Polonia 19, f. 188.*

THEOLOGICAL SEMINARY
LIBRARY

Le but principal de cette légation, la solution de la question livonienne, ne fut pas atteint, et il devint évident qu'il ne le serait jamais sans de sérieux conflits. Le principe d'un tribunal d'arbitrage avait bien été approuvé, il est vrai, mais la réalisation de ce projet était difficile. Il est à remarquer ici, que la Suède et la Pologne trouvèrent les deux qu'au bout du compte il valait mieux en appeler au jugement des puissances étrangères, et les deux adversaires considérèrent la Diète d'Allemagne comme le forum qui leur conviendrait le mieux, bien qu'ils n'eussent ni l'un l'autre l'air d'être sûrs que l'Empereur s'interposât pour amener la paix entre eux. Ce qu'il y a de certain, c'est que des deux parts on s'était montré trop inflexible. La Suède voulait agrandir son pouvoir et avait de grandes sommes d'argent à recevoir de la Pologne, qui n'était pas en état de les payer[1] La Pologne par contre, avait droit à la Livonie, sur la foi de nombreux traités et comme compensation d'une guerre pénible. Le plan de Batory de se faire le souverain des provinces Baltiques se heurta contre l'opposition de Jean III. Il ne rentre pas dans notre sujet d'examiner lequel des deux rois avait les meilleurs droits à l'ancienne patrie des Porte-glaives. Nous nous bornerons à dire, que sur ce point les historiens — surtout les suédois et les polonais — ont des opinions diamétralement opposées.

Pour finir nous ferons remarquer quelle excellente image en miniature la légation d'Alamanni nous donne du conflit constant entre les intérêts des différents pays. Si l'on veut parvenir à s'entendre par des moyens pacifiques, la seule manière est d'adopter le principe des puissances de nos jours: „do, ut des". Mais ni Jean III, ni Stefan Batory ne l'observèrent, aussi ne réussirent-ils ja-

[1] Des raisons multiples ont fait que la dette de Sigismond Auguste ne fut pas payée pendant le règne de Batory. Les relations des deux beaux-frères n'étaient pas les meilleures et les guerres avaient épuisé les trésors publiques. Du reste Stefan Batory était d'avis que cette dette était une affaire privée des Jagellons qui ne regardait nullement l'Etat de Pologne. Dans ces conditions on comprend que Jean III — malgré toutes ses démarches — ne put obtenir de l'argent de Batory.

mais à établir une bonne intelligence entre eux. L'ère suivante hérita de ces litiges, et la discorde au sujet de la Livonie fut la cause de longues guerres.

Rome le 2 février 1910.

K. I. KARTTUNEN.

DATE DUE

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

Gaylord
PAMPHLET BINDER
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

GTU Library
3 2400 00423 2710

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.

AS262
.S8
Ser. B
v. 2
7

18232

Karttunen, K.I.
La legation de domenico alamanni en suede l'an 1582.